



**Redéfinir le partenariat UE-UA
Perspectives des OSC, du secteur privé et des autorités locales**

Communiqué

1. Avant-propos

La ville de Gaborone (Botswana) a accueilli la Réunion régionale Afrique du Forum politique pour le développement (FPD) du 8 au 10 octobre 2018. Le Forum politique pour le développement (FPD) est une plate-forme multi-parties prenantes qui regroupe des organisations de la société civile (OSC), des acteurs du secteur privé organisé et des autorités locales (AL) des quatre coins de l'Afrique pour mener un dialogue sur d'importantes questions de développement. Le FPD reconnaît la communication publiée par la Commission européenne en 2012 sur « Les racines de la démocratie et du développement durable », qui clarifie la définition des OSC dans toutes leurs spécificités et diversité. Le FPD bénéficie du soutien de la Commission européenne et constitue une plate-forme qui permet aux parties prenantes concernées et aux États membres de débattre de questions touchant au développement. La Réunion régionale du FPD est organisée en roulement, en plus d'une réunion mondiale annuelle.

L'édition 2018 du FPD Afrique s'est centrée sur les recommandations issues du sommet des chefs d'États et de gouvernements de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), organisé en novembre 2017, ainsi que sur la teneur de la proposition de cadre post-Cotonou, et a poursuivi l'examen du thème de l'UA de l'année, à savoir « Gagner la bataille contre la corruption ».

2. Remarques

Le FPD Afrique a mené des débats approfondis sur diverses questions cruciales de développement et de gouvernance. Au terme des trois jours de réunion, le FPD a formulé les remarques suivantes :

- I. Une relation équilibrée et mutuellement bénéfique entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) est essentielle pour permettre à ces deux acteurs de jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance mondiale, aujourd'hui et demain. Il reste toutefois à cultiver davantage cette relation et à l'exploiter efficacement pour en tirer des avantages mutuels et des résultats significatifs.
- II. Le FPD, en tant que plate-forme multi-parties prenantes, devrait être un modèle qui cherche à faciliter le dialogue sur les questions de développement transversales et à soutenir des plate-formes vitales qui encouragent le partage de connaissances et d'informations entre les deux continents.
- III. Le changement climatique est un véritable défi pour les deux continents et perturbe déjà les moyens d'existence.
- IV. L'accentuation des inégalités sur les deux continents est une problématique politique et sociale qui affecte la paix et le développement durables.

- V. L'Afrique a une population jeune qui peut être un avantage démographique mais aussi impliquer certains problèmes. Il manque souvent à cette population jeune les aptitudes et compétences qui lui permettraient d'exprimer son inventivité et de jouer un rôle légitime dans le développement global de sa société et du continent en général.
- VI. Dans de nombreux pays, les cadres et mécanismes institutionnels capables de soutenir des systèmes de gouvernance efficaces soit n'existent pas, soit ne sont pas entièrement mis en œuvre. De plus, ces pays montrent très peu de volonté politique en faveur de l'introduction et de la mise en œuvre de tels systèmes.
- VII. Le développement au niveau national n'est pas inclusif et ne fait pas le maximum pour respecter le principe de « ne laisser personne derrière ».
- VIII. Le leadership est fondamental pour déterminer le parcours de développement des États. Les difficultés éprouvées pour assurer un leadership de qualité peuvent être directement attribuées à la lenteur du développement.
- IX. La corruption et les flux financiers illicites nuisent à tout le monde car des ressources nécessaires au bien-être général de populations immenses sont détournées au profit personnel de certains. La réalisation globale de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) est confrontée à des menaces radicales à cause de la corruption omniprésente.
- X. Le contexte mondial changeant de la migration produit des effets profonds sur la dynamique socioculturelle. L'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE et le Pacte mondial pour les migrations des Nations Unies (en préparation) offrent une belle occasion de renouveler les engagements dans ce domaine.
- XI. La proposition de Plan européen d'investissement porte en elle le potentiel de contribuer au développement de l'Afrique. Jusqu'à présent, l'implication du secteur privé local reste toutefois limitée.
- XII. En février 2020, l'accord de partenariat de Cotonou aura 20 ans et prendra fin. Les prochaines négociations pour un accord post-Cotonou seront l'occasion idéale de redéfinir le partenariat UA-UE.

3. Recommandations

Dans l'esprit de dialogue et de partenariat qui caractérise le FPD, les recommandations suivantes ont été formulées :

- I. Les futurs partenariats entre l'UA et l'UE, notamment les sommets semestriels des chefs d'État et de gouvernement, devraient adopter une approche multi-parties prenantes qui assure la prise en compte de la voix, des contributions et des priorités de toutes les parties prenantes dans tous les mécanismes. L'UA et l'UE devraient prendre des mesures pour harmoniser leurs visions futures de l'orientation du partenariat et de l'impact visé.

- II. L'UA et l'UE devraient résolument lancer et soutenir des modèles de développement mutuellement bénéfiques qui se traduiront directement par des améliorations manifestes du bien-être politique et socio-économique de leurs populations respectives. Ces modèles devraient inclure des cadres de développement qui adhèrent au principe SMART en démontrant des rapports évidents entre les initiatives et leurs effets.
- III. Il faudrait lancer un engagement multi-parties prenantes, à plusieurs niveaux, qui viserait à promouvoir une appropriation plus large et à approfondir l'action locale des parties prenantes dans toutes les sphères de la société. En conséquence, il conviendrait aussi de mettre en œuvre une approche du FPD au niveau national afin de veiller à ce que l'on entende et prenne en compte les importantes voix et préoccupations qui représentent la masse critique de la société.
- IV. Face au défi persistant du changement climatique, le partenariat doit adopter une approche durable pour renforcer les interventions d'adaptation et d'atténuation à tous les niveaux. Le partenariat devrait aussi soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, comme convenu et exigé dans le cadre de l'Accord de Paris.
- V. Le partenariat entre l'UA et l'UE devrait s'efforcer de viser en priorité l'inclusion et la justice à tous les niveaux.
- VI. Le partenariat UA-UE devrait s'attacher davantage à dûment investir dans la population jeune du continent, à lui enseigner les aptitudes et compétences requises, ainsi qu'à créer les opportunités et les espaces porteurs indispensables pour transformer le continent en une économie du savoir et de l'âge numérique.
- VII. Le partenariat UA-UE devrait promouvoir des environnements porteurs qui encouragent toutes les parties prenantes à contribuer à la mise en place de bons cadres institutionnels, nécessaires pour assurer une gouvernance et un développement efficaces sur tout le continent.
- VIII. Le renforcement des structures locales et l'encouragement des initiatives de développement inclusif devraient être au cœur des efforts nationaux visant à réaliser l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD).
- IX. Le partenariat entre l'UA et l'UE devrait promouvoir l'établissement d'institutions résilientes et d'un leadership capable d'atteindre des résultats en termes de développement.
- X. La lutte contre la corruption doit dépasser le stade des promesses en l'air. Le partenariat UA-UE devrait encourager les États membres à utiliser efficacement les mécanismes existants pour juguler la corruption et les flux financiers illicites et, si nécessaire, inciter à la création de nouveaux mécanismes capables de combattre la corruption de façon décisive.
- XI. Le partenariat UA-UE devrait encourager une compréhension plus profonde des questions de migration et proposer un discours descriptif commun qui abolit

l'antagonisme ancré entre les deux vues opposées de la migration, considérée exclusivement comme un problème de sécurité ou une question de droits de l'homme revêtant plusieurs dimensions.

- XII. La mise en œuvre du PIE devrait rendre l'environnement des affaires plus favorable en suivant un dialogue structuré entre toutes les parties concernées, y compris le secteur privé local, afin d'assurer des bénéfices mutuels et un développement économique inclusif.
- XIII. Les négociations pour l'accord post-Cotonou devraient être lancées en temps utile et prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'accord initial de 20 ans mais aussi des changements de dynamique et de réalités des parties signataires. Les pays africains doivent ancrer leurs négociations dans leurs visions et objectifs adoptés conjointement, en particulier l'Agenda 2063, l'Agenda 2030 et la Zone de libre-échange continentale de l'Afrique (ZLEC), et adopter la meilleure stratégie possible pour réaliser ces visions et objectifs.

4. Conclusion

Le FPD Afrique a été un point de ralliement pour faire progresser le dialogue sur le développement et la gouvernance entre les parties prenantes essentielles. Le Forum, comme lors de ses éditions précédentes, a vu la participation active d'institutions régionales, d'organisations de la société civile, d'autorités locales et du secteur privé organisé, entre autres acteurs.

Le Forum a offert aux partenaires concernés une plate-forme pour renforcer leur engagement de promouvoir des relations mutuellement favorables et bénéfiques entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE). À cet égard, le Forum a constaté que les lacunes décelées au sein des cadres de travail actuels doivent susciter davantage d'engagement des parties prenantes concernées. En effet, le débat reste ouvert pour améliorer les futures relations et promouvoir une société plus sûre, plus juste et plus équitable pour tous.